

## **Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds**

*Pour la période de six mois close le 30 septembre 2024*

*Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds renferme des faits saillants financiers, mais ne contient pas le rapport financier intermédiaire ni les états financiers annuels du fonds d'investissement. Vous pouvez obtenir un exemplaire du rapport financier intermédiaire ou des états financiers annuels gratuitement en composant le numéro sans frais 1-877-216-4979, en écrivant à l'adresse 255, avenue Dufferin, London (Ontario) N6A 4K1, ou en visitant notre site Web à [www.counselportfolios.ca](http://www.counselportfolios.ca) ou celui de SEDAR+ à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).*

*Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de ces façons pour demander un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou de la présentation d'informations trimestrielles sur le portefeuille du fonds d'investissement. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice annuelle du Fonds, laquelle peut aussi être obtenue gratuitement des façons décrites ci-dessus.*

*Pour connaître la valeur liquidative courante par titre du Fonds et obtenir des renseignements plus récents sur les événements généraux du marché, veuillez visiter notre site Web.*

### **UN MOT SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS**

*Le présent rapport peut renfermer des énoncés prospectifs qui décrivent nos attentes actuelles ou nos prédictions pour l'avenir. Un énoncé prospectif est un énoncé de nature prévisionnelle qui est assujéti ou fait référence à des événements ou à des facteurs à venir, ou comprend des termes tels « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « planifier », « croire », « estimer », « préliminaire », « typique » et autres expressions similaires. De plus, ces déclarations peuvent être liées à des mesures commerciales futures, au rendement futur d'un fonds ou d'un titre ainsi qu'aux stratégies ou perspectives de placement futures. Les énoncés prospectifs sont, de par leur nature, assujétis, entre autres, à des risques, incertitudes et hypothèses qui peuvent modifier de façon importante les événements, les résultats, le rendement ou les perspectives réels qui ont été énoncés de manière expresse ou tacite dans les énoncés prospectifs. Ces risques, incertitudes et hypothèses comprennent notamment les conditions générales économiques, politiques et des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux d'intérêt et de change, la volatilité des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence commerciale, les changements technologiques, les changements sur le plan de la réglementation gouvernementale, les changements apportés aux lois et règlements en matière de valeurs mobilières, les changements au chapitre des lois fiscales, les décisions judiciaires ou réglementaires inattendues, les catastrophes, les éclosions de maladies ou les pandémies (comme la COVID-19) et la capacité de Gestion de placements Canada Vie limitée à attirer des employés clés ou à les conserver. La liste des risques, incertitudes et hypothèses précités n'est pas exhaustive. Nous vous invitons à soigneusement prendre en compte ces facteurs et d'autres facteurs et vous mettons en garde contre une confiance exagérée en ces énoncés prospectifs.*

*Tout énoncé prospectif présenté dans le présent rapport n'est valable qu'à la date du présent rapport. Le lecteur ne doit pas s'attendre à ce que ces renseignements soient mis à jour, complétés ou révisés en raison de nouveaux renseignements, de nouvelles circonstances, d'événements futurs ou autres.*

# REVENU FIXE CANADIEN DE BASE COUNSEL

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS | Pour la période close le 30 septembre 2024

## Analyse du rendement du Fonds par la direction

Le 8 novembre 2024

Cette analyse du rendement du Fonds par la direction présente les opinions de l'équipe de gestion de portefeuille sur les facteurs et les événements importants qui ont influé sur le rendement et les perspectives du Revenu fixe canadien de base Counsel (le « Fonds ») au cours de la période de six mois close le 30 septembre 2024 (la « période »). Si le Fonds a été établi au cours de la période, l'information fournie se rapporte à la période commençant à la date d'établissement.

Au cours de la période, « le gestionnaire » désigne Services de portefeuille Counsel Inc. (« Counsel »), une filiale de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (« Canada Vie »). Le 1<sup>er</sup> octobre 2024, Counsel a fusionné avec Gestion de placements Canada Vie limitée (« GPCV »), après quoi la société issue de la fusion, GPCV, a continué à agir à titre de gestionnaire du Fonds. Le gestionnaire a conclu une convention d'administration de fonds avec Corporation Financière Mackenzie (« Mackenzie »), une société affiliée au gestionnaire et à Canada Vie, pour les services d'administration. Par ailleurs, « valeur liquidative » signifie la valeur du Fonds calculée aux fins d'opérations, laquelle est à la base de l'analyse du rendement du Fonds.

Veuillez lire la rubrique *Un mot sur les énoncés prospectifs* à la première page du présent document.

## Résultats d'exploitation

### Rendement des placements

Le rendement au cours de la période actuelle et des périodes précédentes est présenté à la rubrique *Rendement passé* du présent rapport. La comparaison suivante avec des indices de marché vise à aider à la compréhension du rendement du Fonds par rapport à celui de l'ensemble des marchés. Toutefois, le mandat du Fonds peut être différent de celui des indices indiqués.

Au cours de la période, les titres de la série O du Fonds ont dégagé un rendement de 5,8 % (après déduction des frais et charges payés par la série), comparativement à un rendement de 5,6 % pour l'indice des obligations universelles FTSE Canada. Tous les rendements des indices et des séries sont calculés en fonction du rendement global en dollars canadiens. Les investisseurs ne peuvent investir dans un indice sans engager des frais, des charges et des commissions, lesquels ne sont pas reflétés dans les rendements de l'indice.

Compte tenu de la faiblesse des données économiques, la Banque du Canada a réduit son taux directeur à trois reprises au cours de la période, le faisant passer de 5,00 % à 4,25 %. Les taux obligataires ont reculé en prévision d'un taux directeur nettement inférieur. Le taux de chômage au Canada a grimpé pour atteindre 6,4 %, témoignant de la faiblesse du marché de l'emploi, tandis que la croissance des salaires est demeurée élevée. L'offre excédentaire a exercé des pressions sur les prix, ce qui a favorisé la baisse de l'inflation.

Le Fonds a affiché un rendement comparable à celui de l'indice, la duration plus longue (sensibilité supérieure aux taux d'intérêt) des obligations gouvernementales, notamment des obligations fédérales, ayant contribué au rendement étant donné que les taux d'intérêt ont baissé. Les contrats à terme standardisés en position acheteur sur obligations gouvernementales, détenus pour gérer la duration, ont aussi contribué au rendement.

Les placements en obligations de sociétés du secteur des services financiers ont nuï au rendement.

Au cours de la période, ni les activités de gestion de portefeuille ni les développements des marchés n'ont eu une incidence importante sur le positionnement du Fonds.

Au cours de la période, le dollar américain s'est déprécié de 0,14 % par rapport au dollar canadien, ce qui a pesé sur le rendement du Fonds. Les couvertures du Fonds à l'égard du dollar américain ont contrebalancé cet impact. À la fin de la période, l'exposition du Fonds au dollar américain était couverte.

### Actif net

Au cours de la période, l'actif net du Fonds a diminué de 2,2 % pour s'établir à 287,5 millions de dollars. Cette variation est principalement attribuable à un revenu net de 14,9 millions de dollars (y compris tout revenu d'intérêts et/ou de dividendes) provenant du rendement des placements, après déduction des frais et charges, et à une diminution de 21,5 millions de dollars attribuable aux opérations nettes des porteurs de titres (y compris les ventes, les rachats et les distributions en espèces).

### Frais et charges

Le ratio des frais de gestion (« RFG ») annualisé au cours de la période close le 30 septembre 2024 a été semblable au RFG de l'exercice clos le 31 mars 2024. Le total des charges payées varie d'une période à l'autre, principalement en raison des variations de l'actif moyen. Aucuns frais de gestion ni frais d'administration, autres que certains frais précis associés au Fonds, ne sont imputés au Fonds. Les RFG sont présentés à la rubrique *Faits saillants financiers* du présent rapport.

### Événements récents

Le sous-conseiller, Mackenzie, croit que la faiblesse de l'économie au cours de la période justifiait les baisses de taux de la Banque du Canada, et que le rythme de la poursuite de la détérioration de l'économie déterminera la fréquence et l'ampleur des baisses futures. Étant donné que le sous-conseiller s'attend à ce que la politique monétaire demeure conciliante en raison de la baisse des indicateurs économiques, il privilégie une exposition à la duration (sensibilité aux variations des taux d'intérêt) en Amérique du Nord.

Le Fonds est actuellement couvert par rapport aux monnaies étrangères. La couverture du change peut varier entre 0 % et 100 % et est laissée à la discrétion du sous-conseiller, en fonction de son évaluation des conditions des marchés des changes.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2024, le gestionnaire, le fiduciaire, le gestionnaire de portefeuille et le promoteur du Fonds, Counsel, a fusionné avec GPCV, après quoi la société issue de la fusion, nommée GPCV, a continué d'agir à titre de gestionnaire, fiduciaire, gestionnaire de portefeuille et promoteur du Fonds.

# REVENU FIXE CANADIEN DE BASE COUNSEL

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS | Pour la période close le 30 septembre 2024

## Transactions entre parties liées

### Services de gestion et d'administration

D'autres fonds d'investissement gérés par le gestionnaire (les « Fonds dominants ») représentent la totalité des investisseurs du Fonds. Par conséquent, le gestionnaire paie tous les frais et charges (autres que certains frais précis liés au Fonds) nécessaires à l'exploitation du Fonds. Aucuns frais de gestion ni frais d'administration ne sont payés par le Fonds.

### Autres transactions entre parties liées

Les Fonds dominants investissent dans les titres de série 0 offerts par le Fonds en vertu d'une dispense de prospectus, conformément aux objectifs de placement de ces fonds. Ces placements exposent le Fonds au risque associé aux opérations importantes, comme l'indique le premier prospectus simplifié. Le gestionnaire gère ce risque grâce à des processus comme la demande de préavis pour les rachats massifs afin de réduire la possibilité d'effets défavorables sur le Fonds ou sur ses investisseurs. Au 30 septembre 2024, les Fonds dominants détenaient 100,0 % de la valeur liquidative du Fonds. Au 30 septembre 2024, le gestionnaire n'avait reçu aucun préavis de rachat massif. Toutes les transactions entre parties liées sont effectuées en fonction de la valeur liquidative par titre chaque jour de transaction.

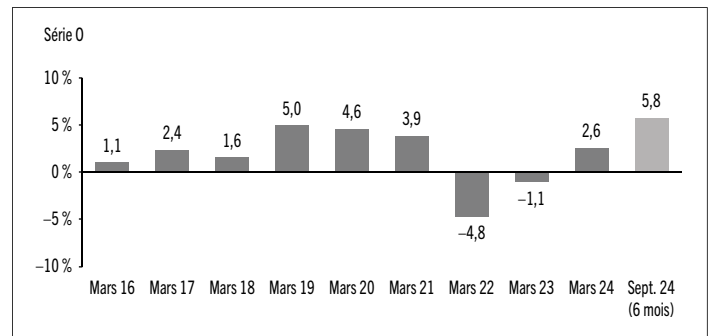
Le Fonds ne s'est pas fondé sur une approbation, une recommandation positive ou une instruction permanente du comité d'examen indépendant des Fonds Counsel à l'égard de toute transaction entre parties liées pendant la période.

## Rendement passé

L'information sur le rendement du Fonds suppose que toutes les distributions faites par le Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties dans des titres additionnels des séries applicables du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, frais de rachat, frais de distribution, autres frais accessoires ou impôt sur le revenu payables par un investisseur, lesquels viendraient réduire le rendement. Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicateur de son rendement futur.

### Rendements annuels

Le graphique suivant présente le rendement de la série 0 du Fonds pour chacune des périodes comptables indiquées. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, la variation à la hausse ou à la baisse le dernier jour de chaque période comptable présentée d'un placement effectué le premier jour de chaque période comptable ou à la date d'établissement ou de rétablissement de la série, selon le cas. Les dates d'établissement ou de rétablissement des séries se trouvent à la rubrique *Renseignements sur les séries*.



# REVENU FIXE CANADIEN DE BASE COUNSEL

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS | Pour la période close le 30 septembre 2024

## Aperçu du portefeuille au 30 septembre 2024

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Obligations	96,7
Obligations	93,7
Contrats à terme standardisés sur obligations (acheteur)*	3,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,4
Autres éléments d'actif (de passif)	0,9

RÉPARTITION RÉGIONALE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Canada	95,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,4
Autres éléments d'actif (de passif)	0,9
États-Unis	0,8
Allemagne	0,2

RÉPARTITION SECTORIELLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Obligations de sociétés	49,9
Obligations provinciales	27,5
Obligations fédérales	18,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,4
Autres éléments d'actif (de passif)	0,9
Titres adossés à des créances hypothécaires	0,4
Obligations municipales	0,3

OBLIGATIONS PAR NOTE DE CRÉDIT**	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
AAA	16,8
AA	12,5
A	31,3
BBB	22,2
Sans note	10,9

\* Les valeurs théoriques représentent 3,0 % de la valeur liquidative des contrats à terme standardisés sur obligations (acheteur).

\*\* Les notes de crédit et les catégories de crédit sont basées sur les notes d'une agence de notation désignée.

LES 25 PRINCIPALES POSITIONS	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
<b>Émetteur</b>	
Province de l'Ontario 4,15 % 02-06-2034	9,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,4
Gouvernement du Canada 3,00 % 01-06-2034	4,7
Gouvernement du Canada 2,75 % 01-12-2055	3,1
Province de Québec 4,40 % 01-12-2055	2,9
Province de Québec 4,45 % 01-09-2034	2,8
Gouvernement du Canada 0,50 % 01-12-2050	2,3
Province de l'Alberta 3,10 % 01-06-2050	1,9
Province de l'Ontario 4,60 % 02-12-2055	1,7
Gouvernement du Canada 2,75 % 01-06-2033	1,6
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,90 % 15-09-2026	1,5
Chemin de fer Canadien Pacifique Ltée 2,54 % 28-02-2028	1,1
La Banque Toronto-Dominion, taux variable 22-04-2030, rachetables 2025	1,0
La Banque de Nouvelle-Écosse 5,50 % 29-12-2025	1,0
Enbridge Inc. 5,37 % 27-09-2077, rachetables 2027	0,9
North West Redwater Partnership 2,80 % 01-06-2027	0,9
Province de l'Ontario 4,05 % 02-02-2032	0,8
TransCanada Trust, taux variable 18-05-2077, rachetables 2027	0,8
Banque de Montréal, taux variable 26-11-2080	0,7
Province de la Colombie-Britannique 4,15 % 18-06-2034	0,7
Banque de Montréal 4,71 % 07-12-2027	0,7
Province de l'Ontario 4,15 % 02-12-2054	0,6
Gouvernement du Canada 3,50 % 01-03-2034	0,6
OMERS Finance Trust 1,55 % 21-04-2027	0,6
Lower Mattagami Energy LP 2,43 % 14-05-2031	0,6

Principales positions acheteur en tant que pourcentage de la valeur liquidative totale	<b>48,5</b>
--	-------------

Le Fonds ne détenait aucune position vendeur à la clôture de la période.

Les placements et pourcentages peuvent avoir changé depuis le 30 septembre 2024 en raison des opérations de portefeuille continues du Fonds. Les mises à jour trimestrielles des titres sont disponibles dans les 60 jours suivant la fin de chaque trimestre, sauf pour le trimestre se terminant le 31 mars, date de clôture de l'exercice du Fonds, où elles sont disponibles dans les 90 jours.

# REVENU FIXE CANADIEN DE BASE COUNSEL

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS | Pour la période close le 30 septembre 2024

## Faits saillants financiers

Les tableaux suivants font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du Fonds pour chaque période comptable présentée ci-après. Si un fonds ou une série a été établi(e) ou rétabli(e) au cours de la période, l'information fournie se rapporte à la période allant de la date d'établissement jusqu'à la fin de cette période comptable. Les dates d'établissement des séries se trouvent à la rubrique *Renseignements sur les séries*.

### ACTIF NET PAR TITRE (\$)¹

Série 0	30 sept. 2024	31 mars 2024	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2020
<b>Actif net, à l'ouverture</b>	<b>8,79</b>	<b>8,87</b>	<b>9,31</b>	<b>10,01</b>	<b>10,38</b>	<b>10,24</b>
<b>Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation :</b>						
Total des produits	0,18	0,32	0,27	0,23	0,31	0,21
Total des charges	–	–	–	–	–	–
Profits (pertes) réalisé(e)s	(0,03)	(0,20)	(0,47)	(0,20)	0,33	0,25
Profits (pertes) latent(e)s	0,34	0,10	0,13	(0,50)	(0,25)	(0,01)
<b>Augmentation (diminution) totale attribuable aux activités d'exploitation²</b>	<b>0,49</b>	<b>0,22</b>	<b>(0,07)</b>	<b>(0,47)</b>	<b>0,39</b>	<b>0,45</b>
<b>Distributions :</b>						
Du revenu de placement net (sauf les dividendes canadiens)	(0,19)	(0,31)	(0,33)	(0,23)	(0,29)	(0,23)
Des dividendes canadiens	–	–	–	–	–	–
Des gains en capital	–	–	–	–	(0,51)	(0,09)
Remboursement de capital	–	–	–	–	–	–
<b>Distributions annuelles totales³</b>	<b>(0,19)</b>	<b>(0,31)</b>	<b>(0,33)</b>	<b>(0,23)</b>	<b>(0,80)</b>	<b>(0,32)</b>
<b>Actif net à la fin de la période</b>	<b>9,09</b>	<b>8,79</b>	<b>8,87</b>	<b>9,31</b>	<b>10,01</b>	<b>10,38</b>

- 1) Ces calculs sont prescrits par les règlements sur les valeurs mobilières et ne sont pas censés être un rapprochement de l'actif net par titre à l'ouverture et à la clôture. Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par titre présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative par titre calculée aux fins de l'évaluation du Fonds. Une explication de ces différences, le cas échéant, se trouve dans les *Notes annexes*.
- 2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de titres en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée aux activités d'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de titres en circulation au cours de la période comptable.
- 3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en titres additionnels du Fonds, ou les deux.

## RATIOS ET DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES

Série 0	30 sept. 2024	31 mars 2024	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2020
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)¹	287 465	293 887	307 458	283 388	291 474	288 148
Titres en circulation (en milliers)¹	31 611	33 459	34 667	30 423	29 119	27 760
Ratio des frais de gestion (%)²	–	–	–	–	–	–
Ratio des frais de gestion avant renonciations ou absorptions (%)²	–	–	–	–	–	–
Ratio des frais d'opérations (%)³	–	–	–	–	–	–
Taux de rotation du portefeuille (%)⁴	37,23	75,83	94,24	70,74	98,32	–
Valeur liquidative par titre (\$)	9,09	8,78	8,87	9,31	10,01	10,38

- 1) Données à la clôture de la période comptable indiquée.
- 2) Le ratio des frais de gestion (« RFG ») est établi d'après le total des charges (exception faite des courtages et des autres coûts de transaction du portefeuille, de l'impôt sur le revenu et des retenues d'impôt) pour la période indiquée et est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net moyen quotidien pour la période, sauf indication contraire. Pour une période au cours de laquelle une série est établie, le RFG est annualisé depuis la date d'établissement de la série jusqu'à la clôture de la période. Lorsqu'un Fonds investit directement dans des titres d'un autre fonds (y compris les fonds négociés en bourse, ou « FNB »), les RFG présentés pour le Fonds comprennent la tranche des RFG de tout autre fonds attribuable à ce placement. Toute distribution de revenu de FNB gérés par des sociétés affiliées au gestionnaire reçue dans le but de compenser des frais payés à l'égard de ces FNB, mais qui ne sont pas considérés comme étant imputés en double aux termes des exigences réglementaires, est traitée à titre de charge ayant fait l'objet d'une renonciation aux fins du RFG. Le gestionnaire peut renoncer aux frais d'exploitation ou les absorber à son gré et mettre fin à la renonciation ou à l'absorption de ces frais en tout temps sans préavis.
- 3) Le ratio des frais d'opérations (« RFO ») représente le total des courtages et des autres coûts de transaction du portefeuille engagés et est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net moyen quotidien pour la période. Lorsqu'un Fonds investit dans des titres d'un autre fonds (y compris les FNB), les RFO présentés pour le Fonds comprennent la tranche des RFO de tout autre fonds attribuable à ce placement.
- 4) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du Fonds au cours d'une période est élevé, plus les coûts de négociation payables par le Fonds sont élevés au cours de la période et plus il est probable qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds. Le taux de rotation du portefeuille n'est pas indiqué lorsqu'un fonds existe depuis moins de un an. La valeur de toute opération visant à réaligner le portefeuille du Fonds après une fusion, le cas échéant, est exclue du taux de rotation du portefeuille.

# REVENU FIXE CANADIEN DE BASE COUNSEL

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS | Pour la période close le 30 septembre 2024

## Renseignements sur les séries

Série	Date d'établissement/ de rétablissement	Placement minimal (\$)	Frais de gestion (%)	Frais d'administration (%)
Série O <sup>1</sup>	7 janvier 2016	–	–	–

- 1) Il n'y a pas de frais de gestion ou de frais d'administration pour cette série, parce que les titres de cette série sont conçus pour faciliter les placements dans des fonds de fonds, où la duplication des frais de gestion est interdite.